



Procès-verbal du Conseil Communautaire Du 26 janvier 2026 à 19 heures

Sommaire

Affaires Générales	Erreur ! Signet non défini.
Election du secrétaire de séance	Erreur ! Signet non défini.
<i>Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2025</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau</i>	2
Finances Publiques	3
20260126-01-1 –Décision modificative DM2 relative au chapitre 012 – section de fonctionnement	3
20260126_02 - Débat d'orientations budgétaires 2026 : présentation et discussion du rapport du Président pour les budget principal et budget annexe ZAE	4
Questions et Informations diverses	8



L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, salle des Fêtes de Marcellaz, 17 route de la Verne 74250 MARCELLAZ, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation : 20 Janvier 2026
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués donnant pouvoir : 4
Nombre de délégués votants : 33

Délégués présents :

Franck BOUZEREAU, Bruno FOREL, Paul CHENEVAL, Isabelle ALIX, Olivier WEBER, Danielle ANDREOLI, Daniel REVUZ, Mélanie LECOURT, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, André GERVAIS, Jocelyne VELAT, Catherine BOSC, Christian RAIMBAULT, Sabrina ANCEL, Gabriel MOSSUZ, Marie-Liliane GRONDIN, Yves PELISSON, Elisabeth BEAUPOIL, Patrick BOIMOND, Marie-Pierre BOZON, Laurette CHENEVAL, Joël BUCHACA, Michel STAROPOLI, Gérard MILESI, Martial MACHERAT, Corine GOY, Pascal PCHAT BARON, Maryse BOCHATON

Délégués excusés :

Marion MARQUET donne pouvoir à Bruno FOREL
René CARME donne pouvoir à Christian RAIMBAULT
Antoine VALENTIN donne pouvoir à BOZON Marie-Pierre
Isabelle CAMUS donne pouvoir à Pascal PCHAT BARON

Délégué absent :

Guillaume HAASE a donné son pouvoir à Antoine VALENTIN, absent

Marie Pierre BOZON est désignée secrétaire de séance.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Marie-Pierre BOZON, représentante de la commune de SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY est désignée à l'unanimité des 33 votants comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2025

Le compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire du 15 décembre 2025, envoyé en pièce jointe, a été soumis à l'approbation du Conseil communautaire. Aucune remarque n'est émise, le PV est adopté à l'unanimité des 33 votants.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

En date du 06 Janvier 2026, le Bureau communautaire a pris la décision suivante :

- APPROUVER une convention de partenariat avec la commune de SAINT-JEAN-DE-THOLOME pour la mise à disposition de personnel comptable ;

En date du 01 décembre 2025, le Président a pris la décision suivante :

- MODIFIER le projet de conventions d'implantation de conteneurs pour les ordures ménagères et le tri sélectif sur la commune de SAINT-JEAN-DE-THOLOME ;

En date du 19 décembre 2025, le président a pris la décision suivante :

- SOLLICITER auprès du Conseil Départemental, une subvention au titre du CTENS à hauteur de 6 380,80 euros en vue des travaux et de la réalisation des panneaux d'accueil dans l'ENS du Mont-Vouan ;
- SOLLICITER auprès du Conseil Départemental, une subvention au titre du CTENS à hauteur de 42 000 euros en vue des travaux d'Aménagement de toilettes publiques à SAINT-JEAN-DE-THOLOME ;

En date du 12 janvier 2026, le Président a pris la décision suivante :

- ADOPTER le projet de convention d'installation des toilettes publiques sur le parking du Môle, au lieu-dit Chez Béroud sur la commune de SAINT-JEAN-DE-THOLOME ;

Finances Publiques

20260126-01 – Décision modificative DM2 relative au chapitre 012 – section de fonctionnement

Monsieur le Président informe qu'il faudrait augmenter les crédits affectés au chapitre 12- dépenses du personnel pour l'exercice 2025. Il apparait un dépassement budgétaire d'environ 20 500 euros pour les raisons suivantes :

- Factures d'Intérimaires de la collecte des OMr reçues après la clôture du CA 2024 à hauteur de 8 055,72 euros ;
- Un dépassement du chapitre pour les primes CIA de fin d'année 2025 des agents de la CC4R à hauteur de 12 430,40 euros ;

Monsieur le Président propose donc aux membres d'accepter de modifier les dépenses de fonctionnement de ce chapitre 012 à hauteur de 20 500 euros. Pour cela, il propose de diminuer les dépenses du chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, du même montant. La DM n°2 telle que présentée ci-après est équilibrée au sein de la section de fonctionnement :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE CH 12

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	20 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	20 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6561-020 : Organismes de regroupement	20 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	20 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 500,00 €	20 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €



B. FOREL donne la parole à M. PEYRARD afin d'expliquer techniquement cette proposition.

M. PEYRARD souhaite tout d'abord présenter ses excuses au conseil pour ce désagrément. Il précise que cette décision modificative est notamment due à une sous-évaluation du chapitre 012 lors de l'élaboration du budget 2025, laissant apparaître un dépassement budgétaire d'environ 20 500 €. Ce dépassement s'explique par deux éléments. Premièrement, des factures liées aux prestataires d'intérim pour la collecte des ordures ménagères ont été reçues après la clôture du compte administratif 2024 et n'ont donc pas pu être rattachées à ce budget comme elles auraient dû l'être. Deuxièmement, le dépassement du chapitre 012 a été constaté à la date limite de consommation des crédits, notamment après l'attribution des CIA de fin d'année 2025.

B. FOREL indique que le fait de donner la parole à M. PEYRARD visait à retracer le déroulement des événements afin que l'ensemble des éléments soit porté à la connaissance du conseil. Il ajoute que la responsabilité de la gestion étant également portée par le Président, il présente à son tour ses excuses au conseil pour cette inattention. Il précise enfin qu'au regard des éléments identifiés, l'équilibre financier de la Communauté n'est pas remis en cause.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales CGCT et notamment ses articles L. 5212-33, L. 5211-25-1 et L. 5211-26 ;

CONSIDÉRANT que les décisions modificatives interviennent en cours d'année, après l'adoption du budget primitif, aux fins d'ajustement comptable et budgétaire ;

CONSIDÉRANT qu'elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes et modifient de ce fait les prévisions budgétaires initiales ;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles prévisions budgétaires doivent cependant respecter l'équilibre budgétaire ;

CONSIDÉRANT la proposition de DM2 du budget principal relative à l'augmentation des crédits de fonctionnement du chapitre 012 ;

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE la décision modificative n°2 du budget principal 2025 présentées ci-dessus ;
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant légal pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
Le 27 janvier 2026

20260126_02 - Débat d'orientations budgétaires 2026 : présentation et discussion du rapport du Président pour les budget principal et budget annexe ZAE

Monsieur le Président rappelle que la loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

La loi NOTRe adoptée le 7 août 2015, apporte des précisions supplémentaires sur la structure du rapport qui accompagne le débat d'orientation budgétaire : un rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente

délibération, revêt la forme d'un document qui pourra servir véritablement de base aux échanges de l'assemblée délibérante.

Ainsi, Monsieur le Président présente un rapport sur les orientations budgétaires 2026, les engagements financiers envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comprend les données relatives au budget principal et au budget annexe ZAE.

B. FOREL souhaite aborder le débat d'orientation budgétaire en précisant que le projet de budget 2026 sera un budget de transition. Ce budget a été construit afin de permettre de couvrir ce qui avait déjà été engagé, notamment en matière d'investissement, et de proposer un budget de fonctionnement permettant le bon fonctionnement de la communauté. Il débute ce débat en parcourant le rapport du Président rédigé pour cette occasion. Ce rapport communique des informations sur le contexte général, sur le contexte national, avec un commentaire sur l'inflation et la croissance. Il présente ensuite le projet de budget du compte administratif 2025. Les recettes de fonctionnement 2025 se sont élevées à 10 784 291,15 € pour des dépenses de fonctionnement de 9 456 677,46 €, ce qui conduit à un résultat d'exercice de 1 327 613,69 €, auquel il faut ajouter le résultat excédentaire 2024 de 289 524,87 €. Le résultat cumulé est donc de 1 617 138,56 € pour la partie fonctionnement. En ce qui concerne les recettes d'investissement encaissées en 2025, la somme de 7 002 399,72 € a été perçue pour des dépenses de 5 584 425,58 €, soit un résultat d'exercice excédentaire de 1 417 974,14 €. Il convient de déduire de ce résultat le résultat déficitaire de 2 779 008,84 € de fin 2024, ce qui conduit à un résultat cumulé déficitaire de 1 361 034,70 € pour le volet investissement. Concernant les restes à réaliser, ils s'élèvent à 2 810 836,92 € en dépenses et à 2 065 284,25 € en recettes à la fin de l'exercice. Le solde d'exécution est donc déficitaire de 2 106 587,37 €. Il est rappelé que ce n'est pas lors de ce conseil que le compte administratif est voté, mais qu'il s'agit d'un temps d'échanges et de discussion. Il présente ensuite l'évolution de l'épargne de la communauté, qui reste positive et à un niveau correct. Il n'en demeure pas moins qu'un recours à l'emprunt devra être envisagé afin de permettre à la communauté de poursuivre ses investissements. S'agissant du taux de désendettement, celui-ci amorce une baisse à partir de l'année 2025, se traduisant par un ratio de désendettement d'environ six mois.

B. FOREL propose par la suite de se pencher sur le budget prévisionnel 2026, en commençant par les recettes de fonctionnement. Il rappelle que ce budget se rapproche de celui de 2025 afin de permettre la poursuite des actions engagées. Ces recettes sont estimées à 10 745 000 €. Dans le détail, les atténuations de charges sont fixées à 15 000 €, comme chaque année. Les produits des services, des domaines et des ventes sont évalués à 260 000 €. Pour les impôts et taxes, le montant est estimé à 7 425 000 €, sans augmentation des taux d'imposition, et à 2 750 000 € pour les dotations et subventions. Les autres produits de gestion courante sont estimés à 275 000 €. Enfin, les écritures d'ordre représentent un montant de 40 000 €. En matière de recettes, une approche prudente a été retenue. Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 10 745 000 €.

M. PEYRARD présente le détail des dépenses. Il est observé une prévision de hausse des charges à caractère général, notamment due à la reprise de la collecte des points d'apport volontaire et à l'évolution du contrat de DSP avec La Maison Bleue. Concernant les charges de personnel, il est proposé d'inscrire 1 170 000 €, intégrant des évolutions de personnel. Pour les atténuations de produits, composées de la FNGIR, du FPIC et des attributions de compensation déterminées par la CLECT, la somme proposée est de 1 650 000 €. Les autres charges de gestion courante sont en baisse par rapport au BP 2024 mais en hausse par rapport au CA 2025, pour un montant inscrit de 2 550 000 €. Concernant les charges financières, il est proposé d'inscrire le coût prévisionnel de l'emprunt déjà contracté, auquel s'ajoutent les charges liées à un futur emprunt. On retrouve enfin quelques écritures d'ordre ainsi qu'une somme liée aux charges exceptionnelles pour un montant de 10 000 €.



B. FOREL reprend la parole pour présenter le projet d'investissement 2026, pour un montant total de dépenses de 13 773 799,29 €, équilibré par les recettes correspondantes. Le montant global des opérations d'équipement s'élève à 11 147 615,74 €. Le détail des montants envisagés par opération est ensuite présenté.

Opération 13 – Déchetterie de Saint-Jeoire : 54 600 €, comprenant des travaux courants, des équipements ainsi que l'installation d'un carport pour le Packmat., Opération 14 – Déchetterie de Peillonex : 252 800 €, incluant notamment les coûts liés à la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la déchetterie ainsi que les travaux. Opération 15 – Environnement et agriculture : 55 000 €, comprenant le soutien aux projets agricoles, l'acquisition d'équipements pour Alvéole et la réédition du guide des producteurs. Opération 16 – Déchets : 3 347 000 €, incluant le déploiement des points d'apport volontaire pour l'année 2026, les restes à réaliser pour la construction du bâtiment de collecte et la finalisation de l'achat des camions de collecte. Opération 17 – Lac du Môle : 685 000 €, comprenant l'acquisition de parcelles, les travaux de réfection des passerelles, des études relatives à la reprise du parking du lac et des travaux de réhabilitation du chalet. Opération 18 – Culture et patrimoine : 1 417 000 €, incluant notamment la restauration du château de Faucigny, des fouilles archéologiques, les frais liés au programmiste pour l'école de musique et le démarrage de la maîtrise d'œuvre. Opération 19 – Bâtiments : 205 000 €, concernant principalement des travaux sur le bâtiment RATMO et des études thermiques pour l'IM4R. Opération 20 – Tourisme : 223 100 €, comprenant notamment la création et l'entretien de boucles intercommunales. Opération 21 – ENS et Mont Vouan : 387 000 €, comprenant des travaux d'aménagement du parking des Bourguignons, la création de panneaux d'entrée de l'ENS du Mont Vouan, l'installation de toilettes au parking de Chez Bérout ainsi que des investissements pour un parcours numérique et des panneaux d'interprétation. Opération 24 – Football : 340 500 €, destinés à des travaux sur les terrains de Fillinges, Saint-Jeoire, La Tour et Viuz-en-Sallaz. Opération 25 – Crèches : 621 000 €, comprenant la maîtrise d'œuvre du projet de crèche à l'hôpital de La Tour, des travaux et équipements dans les crèches communautaires et le relais petite enfance, la réfection de la toiture de la crèche de Saint-Jeoire et les restes à réaliser de la crèche d'Onnion. Opération 26 – Affaires sociales : 126 500 €, comprenant les restes à réaliser pour le cheminement en partenariat avec l'hôpital de La Tour et des travaux éventuels sur les bâtiments de l'action sociale. Opération 27 – Aménagement du territoire : 839 000 €, prévoyant notamment l'acquisition de foncier au sein des zones d'activités économiques. Opération 28 – Piscine intercommunale d'Onnion : 2 500 000 €, comprenant les coûts de maîtrise d'œuvre et les travaux. Enfin, l'opération 999 – Divers : 100 000 €, comprenant l'achat de matériel informatique, d'équipements et d'un véhicule de service complémentaire. S'agissant des recettes, il est inscrit un emprunt de 5 millions d'euros permettant d'équilibrer ce budget. Il est rappelé que la communauté n'a que rarement eu recours à l'emprunt, les investissements menés ces dernières années ayant été financés sur ses ressources propres. Les conséquences de cet emprunt, dès 2026, porteraient le ratio de désendettement à 3,5 années. Cet emprunt a vocation à permettre d'assumer le coût des investissements à venir, notamment la piscine intercommunale d'Onnion, le bâtiment dédié au service déchets et à la collecte, ainsi que l'ensemble des projets d'investissement futurs.

B. FOREL poursuit en présentant le résultat 2025 du budget annexe dédié aux ZAE. Ce budget se compose d'un budget de fonctionnement de 8 717 € en recettes et 131 948 € en dépenses. Le résultat déficitaire de l'exercice 2025 s'élève à 123 231 €, auquel s'ajoute le résultat excédentaire de fonctionnement 2024 de 1 609 617,85 €, conduisant à un résultat de clôture de 1 486 386,68 €. Concernant le budget d'investissement, les recettes s'élèvent à 195 326 € et les dépenses à 649 782 €, soit un résultat déficitaire de 454 455,76 €. En reportant le résultat d'investissement 2024, le résultat de clôture est déficitaire de 143 104,59 €. En ajoutant 178 007,79 € de restes à réaliser en dépenses, le besoin de financement s'élève à 321 112,38 €. Concernant le budget 2026, il est envisagé une recette de fonctionnement de 1 185 274,30 €, équilibrée en dépenses au même montant. Pour l'investissement, les recettes et les dépenses sont équilibrées à 1 063 520,38 €.



M. STAROPOLI demande pourquoi, dans le volet investissement du budget principal, on passe directement de l'opération 21 à l'opération 24 sans citer les opérations 22 et 23.

B. FOREL répond que ces opérations n'ont pas été mises en œuvre et ne comportent pas de crédits.

M. STAROPOLI demande s'il ne serait pas possible de les supprimer.

B. FOREL répond qu'il serait effectivement possible de supprimer ces opérations afin de gagner en clarté.

M. PEYRARD ajoute qu'un travail lors de l'élaboration du budget pourrait permettre la suppression de ces anciennes opérations.

B. FOREL conclut cette présentation budgétaire en rappelant que ce budget est un budget de transition, permettant le bon fonctionnement de la communauté dans l'attente de la recomposition de l'institution à l'issue des élections à venir. Il précise que ce budget pourra être remanié et modifié si les futurs élus le souhaitent.

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République NOTRe promulguée le 7 août 2015,

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026 transmis en annexe de la présente délibération pour les 2 budgets,

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire :

- PREND ACTE du rapport d'Orientations Budgétaires 2026 présenté en annexe ci joint relatifs aux 2 budgets de la Communauté de communes des Quatre Rivières ;
- CONSTATE que le Débat d'Orientations Budgétaires 2026 a bien eu lieu ;

Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
Le 27 janvier 2026



Questions et Informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Jeudi 22 janvier à 19h - Comité Syndical de PROXIM'ITI
- Mardi 27 janvier à 19h - Comité Syndical du ScoT Cœur du Faucigny
- Mercredi 28 janvier à 18h30 - Commission thématique Déchets et SPIC
- Jeudi 29 janvier à 18h30 - Comité Syndical du SM3A
- Vendredi 30 janvier à 9h – Comité de pilotage ALVEOLE
- Mercredi 4 février à 19h - Conseil d'administration du CIAS des 4 Rivières
- Mercredi 4 février à 19h30 - Conseil syndical du SRB
- Lundi 9 février à 18h30 – Bureau Communautaire
- Mercredi 11 février à 19h00 – Commission agriculture, environnement, ENS
- Lundi 23 février à 12h00 – Conseil syndical du SM4CC PROXIMITI
- **Lundi 23 février à 19h – Conseil Communautaire**

Fin de séance à 20h20, aucune autre question n'est posée.

La secrétaire de séance
Marie-Pierre BOZON

Le Président de la CC4R
Bruno FOREL

